



LETTRE

d'information # 20

JUIN 2024

« 2023, UNE ANNÉE RICHE EN INSTALLATIONS »

« Ce 20^{ème} numéro de notre lettre d'information est consacré au bilan de l'année 2023 à travers notre rapport d'activité et le bilan annuel de notre Programme Pluriannuel d'activités (PPAS). Tous deux ont été présentés lors de notre assemblée générale qui s'est tenue le 5 juin dernier au sein de notre siège social situé à Witry-lès-Reims.

En 2023 :

- **53 comités techniques** se sont réunis pour examiner **4 183 dossiers de candidatures** et attribuer **7 209 ha**.
- **95% des surfaces acquises** ont fait l'objet d'acquisitions **amicales**.

Les indicateurs et chiffres clés de 2023 vous sont exposés plus bas, dans des documents téléchargeables. Ils révèlent que **2023 aura été riche en installations**, avec **1 270 ha rétrocedés pour des installations agricoles ou viticoles**. Au total, nous comptabilisons **69 installations en 2023 dont 18 en viticulture**, ce dont nous sommes fiers puisque le renouvellement des générations reste notre priorité. Toutefois, l'un de nos principaux enjeux est de **maîtriser des unités d'exploitations afin de les orienter vers de nouvelles installations**.

2023 aura par ailleurs connu son lot de **particularités et de nouveautés** :

- **La forte augmentation des taux d'intérêt** (1,8 % à 5 %) qui pénalise fortement les porteurs de projets et les jeunes agriculteurs et a eu un impact sur notre activité mais également sur la gestion de l'entreprise.
- L'application de la **loi Sempastous** et l'instauration d'un **nouveau contrôle administratif** qui, nous l'espérons, aura des effets en 2024 avec plus de foncier de compensation pour des installations ou des confortations.
- **Des filières élevage en tension** et la reprise de **fermes laitières** qui s'avère de plus en plus difficile.
- Un fonds de **portage national « ELAN »** dédié à **l'installation des porteurs de projets agro-environnementaux** qui devait voir le jour en 2023. Nous attendons toujours que l'Etat officialise son lancement en l'abondant de 40 M€.
- La mise en place d'un **code de conduite** qui s'adresse à toute personne qui participe aux activités et décisions de la Safer Grand Est : salariés, élus, membres de CTD et de CA ainsi que nos tutelles.

Je le rappelle, les Safer sont avant tout des acteurs de terrain qui œuvrent chaque jour pour préserver notre modèle agricole.



Thierry Bussy
Président de la
Safer Grand Est

 **safer** | **Foncièrement engagés,
foncièrement humains.**
Grand Est

Bilan de l'activité 2023

4 676 ha acquis

95% d'acquisitions amiables

5 508 ha rétrocédés + **372 ha** en intermédiation locative

471 conventions pour accompagner le développement local

214 000 pages vues sur www.safer-grand-est.fr



Téléchargez notre rapport d'activité 2023

Témoignages



L'INSTALLATION PROGRESSIVE D'UNE JEUNE AGRICULTRICE BAS-RHINOISE

Grâce à l'accompagnement de la Safer Grand Est, Audrey Meyer a pu envisager en 2023 **son installation à Thal Drulingen** (Bas-Rhin) et conjointement régler la situation délicate du cédant.

Découvrez l'histoire d'Audrey Meyer.



REPORTAGE TV : UNE INSTALLATION VITICOLE EN MOSELLE FACILITÉE PAR LA SAFER GRAND EST

En janvier 2024, Claire Hamelin-Boyer acquiert **16 parcelles de vignes à Sierck-les-Bains, Contz-les-Bains et Haute-Kontz, couvrant 3 hectares**. Laetitia Richard-Azzolina, conseillère foncier à la Safer Grand Est en Moselle, l'a accompagnée tout au long de ce processus.

On parle de nous dans la presse !

Focus



Le prix des terres 2023 en Grand Est

Les Safer analysent les marchés fonciers ruraux et leurs évolutions grâce à la collecte et au traitement de toutes les informations (prix, surface, localisation, nature, référence cadastrale et identité des vendeurs et acquéreurs) transmises par les notaires ou les vendeurs lors de projets de cession de biens immobiliers depuis près de 60 ans et lors de projets de cessions de parts ou actions de sociétés depuis la Loi d'avenir de 2014.

En apprendre plus  **LE-PRIX**
des terres.fr

Actualité



Dans la Marne, opération coup de pouce en faveur de l'installation en agriculture

Le 11 juin 2024, à la suite du comité technique départemental Marne, la Safer Grand Est recevait des jeunes agriculteurs et viticulteurs installés en 2023 afin de leur remettre une aide « coup de pouce » d'un montant de 300 €.

[Retour sur notre événement](#) 

Bilan PPAS 2023



Le PPAS est un **document d'orientation et de gestion de l'activité**, régi par une circulaire ministérielle et soumis à l'approbation du Préfet de Région. Il guide nos décisions en adéquation avec les missions de la Safer. Le PPAS **élaboré pour la période 2022-2028** fait l'objet d'un premier bilan annuel.



1/3 des surfaces attribuées en faveur de l'installation

35 % des surfaces attribuées pour permettre le maintien de l'occupant en place

590 ha de forêt rétrocédés

21 % des surfaces agricoles attribuées en faveur de la protection de l'environnement

[Téléchargez notre bilan PPAS 2023](#) 